



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement parcelles AP778, AP779 et AP298 - Le hameau de Stoupan à Matoury

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TOPAZ PROMO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Stéphane BEHARY

RCS / SIRET

8 0 4 5 0 1 8 0 7 0 0 0 3 1

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Superficie concernée : 3,06 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un lotissement résidentiel comprenant :

- 40 maisons individuelles
- une voie d'accès depuis la RD 6 - Route de Stoupan
- une voirie desservant les habitations
- un bassin de rétention

4.2 Objectifs du projet

-satisfaire la demande croissante en logements sur l'Île de Cayenne

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux impliquera :

1) Le déboisement et le débroussaillage de la surface du projet

2) Des opérations propres à un chantier de construction :

- terrassements
- création de voiries et d'aires de stationnement
- construction des bâtiments
- mise en place d'espaces verts autour des bâtiments
- amenée des réseaux primaires (eau potable, électricité, télécom, éclairage)
- pose d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées
- pose d'un système de récupération et d'évacuation des eaux de pluies
- création d'un bassin de tamponnement destinée à compenser l'effet de l'augmentation des débits de pointe

Durant l'intégralité de la phase travaux, les engins de chantier seront stockés sur le site et un passage fréquent de véhicules et de personnel est à prévoir

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation les logements seront livrés.

La phase d'exploitation s'accompagnera de la planification de mesures de suivi et d'entretien qui devront être assurées par le maître d'ouvrage :

- Contrôle et entretien des systèmes d'assainissement des eaux usées
- Contrôle et entretien du bassin de rétention des eaux de pluies

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration loi sur l'eau
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Assiette foncière parcelles AP298, AP778 et AP 779	- 3,06 ha
- Emprise du projet	- 3,06 ha
- Estimation des surfaces imperméabilisées	- 50 % de la zone d'étude
- Nombre de lots	- 40 parcelles allant de 511 à 945m ²
	23 267 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles AP 298, AP778 et AP779
Route de Stoupan
Matoury

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 2° 2 1' 0 1" 08 Lat. 0 4° 4 6' 5 1" 68

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Matoury est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau arrêté le 9 novembre 1993.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	TRI de l'île de de Cayenne, arrêté le 26/01/2017 PPRn - Inondations, approuvé le 25/07/2001 PPRn - Mouvement de terrain, approuvé le 15/11/2001 PPRn - Littoraux - Recul du trait de côte et de falaises, approuvé le 25/07/2001 Le terrain objet de l'opération n'est pas concerné par les risques d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Recherche équilibre déblais/remblais au maximum
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Recherche équilibre déblais/remblais au maximum
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Déforestation d'une parcelle boisée de type forêt secondaire Le terrain objet de l'opération ne fait pas partie des continuités écologiques ou réservoirs de biodiversité identifiés dans les documents d'urbanisme (SAR / SCOT / PLU) Perturbation probable de la biodiversité au droit du projet durant la phase travaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de 3 hectares de zone forestière
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	-Le déplacement des engins de chantier durant la phase travaux -Les allers et venues des riverains durant la phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet sera une source de nuisances sonores durant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation en raison de la hausse du trafic.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux entraînera des vibrations à cause des engins mais pas en phase d'exploitation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage public, domestique et des véhicules riverains seront sources d'émissions lumineuses durant la phase d'exploitation du projet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase travaux, mise en suspension de particules de poussière dans l'air en raison des passages répétés d'engin sur le sol et des opérations techniques (terrassment, pelletage)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales du projet seront collectées et évacuées dans une zone basse en aval du projet en lien avec les ppris de la crique Macrabo, puis rejoint la rivière du Tour de l'Ile. Un bassin de tamponnement sera mis en place afin de compenser la hausse des débits de pointe ruisselés avant rejet dans le milieu récepteur.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents domestiques renvoyés vers les systèmes d'assainissement. Aucun impact n'y sera lié, sauf dysfonctionnement majeur de ces systèmes Les dispositifs ANC seront conformes à la réglementation
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Création d'une nouvelle zone d'habitat dans un secteur à urbaniser (PLU, SAR)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des projets connus du même type et de l'affranchissement du projet vis-à-vis des risques naturels, des nuisances et des périmètres de protection naturels et culturels, en ajoutant que le projet est en accord avec les documents d'urbanisme, il ne semble pas nécessairement devoir faire l'objet d'une étude d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

denne - Montjoly

le,

18/06/2020

Signature

Bely

TOPAZ PROMO

3, rue des Cerises carrées
Lotissement les Mombins III
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tél.: 0594 31 66 35
Siret: 804 501 807 00031 - APE: 6832 A